

venir aux besoins journaliers de la vie que les circonstances de leurs années multiplient de plus en plus, Le Pere quoique depuis 1737 Peintre patenté de Votre Sacrée Majesté aux Pais-Bas n'aient jamais pû parvenir à un Sol de Gage ni de Pension a ce titre sur les Roiales finances, malgré les Sollicitations les plus continues; avec ce sort vraiment sinistre, qui semble deciderement attaché à Ces infortunés Parens, ils ont eû par Surcroit de malheurs en 1771 Celui de perdre par une mort prématurée leur fils ainé lequel, aiant été Premier en l'Université de Louvain en 1744 et decoré à cette occasion d'une Chainne d'or au Buste de Votre Sacrée Majesté, etoit sur le point de prendre nomination d'une Prebende au Chapitre de Tournai, où ils auroient trouvé un azile assuré contre la misere si la Divine Providence n'en avoit pas autrement disposé.

Tant des adversités accumulées sur des Conjoints jubilaires, ainsi que le triste accident du Suppliant, ne laissent pas lieu à douter que Votre Sacrée Majesté ne les trouve dignes de Sa Clemence ordinaire, aussi le Suppliant animé de Cette respectueuse Confiance ose-t-il se prosterner à Ses pieds.

Suppliant en toute Soumission qu'Elle daigne lui accorder une part compassée sur les besoins de sa triste situation Epileptique, dans les Pensions à imposer sur les Abbaies actuellement vacantes; Par ce Bien-fait Votre Sacrée Majesté assurera le Sort d'un infortuné en l'affranchissant de la misere qui le menace, et Elle rendra aux Ames des Pere et Mere surannés un Calme propre à prolonger leur Carière encore de quelques années, pour ne les employer qu'à offrir, à Dieu, conjointement avec le Suppliant, les voeux les plus purs pour le Règne le plus Glorieux de Votre Sacrée Majesté.

C'est La Grace, etc. . . .

Le 28. Juillet 1776

Gregoire Sauvage

Seule MARIE-FRANÇOISE, nous le verrons par la suite, ne semble pas avoir été trop fortement infirme, son mariage bien que tardif lui ayant épargné heureusement de devoir partager le sort peu enviable de ses deux frères prénommés.

FRANÇOIS-JOSEPH\* vivait encore au foyer paternel en 1755. Nous ignorons ce qui lui advint dans la suite.

MARIE-JEANNE\* et ANNE-FRANÇOISE\*, non recensées en 1755, étaient mortes en bas âge ou en enfance.

MARIE-FRANÇOISE,\* la petite dernière, obtint en mars 1773 une pension de 160 florins assignée sur le temporel de l'abbaye de Bonne-Espérance (20). Quatorze ans plus tard, au seuil de la quarantaine, elle accepta les hommages de JEAN-FRANÇOIS STEENBERGHE, veuf, natif de Forest, demeurant à Bruxelles, rue d'Anderlecht, dans la paroisse de Saint-Géry, et s'unit à lui devant Dieu à Sainte-Gudule le 19 juin 1787.